

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 5 décembre 2017 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Pierre Lagacé, maire de Saint-Ulric
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Denis Santerre, préfet et maire de Baie-des-Sables. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Redistribution d'un montant de 100 000 \$ aux municipalités membres de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent
 4. Mandat pour l'élaboration d'un Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) et orientations
 5. GRH
 - 5.1 Fin de probation de madame Marie-Michèle Tremblay au poste de conseillère en communications et affaires publiques
 - 5.2 Démission de monsieur Atef Ben Abdallah du poste de technicien en génie civil
 - 5.3 Mandat à M^e Jean-Jacques Ouellet – Arbitrage grief 4602-2017-02 (1025);
 6. Évaluation foncière
 - 6.1 Organisation du service de l'évaluation foncière
 - 6.2 Assermentation de l'évaluateur agréé selon l'article 30 de la *Loi sur la fiscalité municipale*
 7. SANAM – Forum sur la valorisation de la diversité et la lutte contre la discrimination, le 5 décembre 2017 à Québec
 8. Édifice de La Matanie
 - 8.1 Bail de location – ACEF de la Péninsule
 - 8.2 Mandat à Otis Canada – Dispositif mécanique de retenue de porte (ascenseur)
 9. Dossiers d'investissement :
 - 9.1 Annulation résolution 603-10-17 (#DLR-2017-016);
 10. Contribution de la MRC dans le cadre de la Semaine de relâche scolaire 2018;
 11. Remboursement – aides financières reçues pour la formation des pompiers (Pompier I) pour 2015-2016 et 2016-2017
 12. Déneigement chemin de la Réserve faunique – Conclusion entente
 13. Varia
 14. Période de questions
 15. Fermeture de la séance
-

RÉSOLUTION 715-12-17

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants et en laissant le point *Varia* ouvert :

- 5.4 « Autorisation signature lettres d'entente avec le SCFP section locale 4602 »;
- 9.2 « Annulation résolution numéro 662-11-17 ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 716-12-17

PREMIER VERSEMENT AUX MEMBRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DU BAS-SAINT-LAURENT – REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est membre de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de La Matanie, sauf Saint-Léandre, ont accepté de participer au projet éolien;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a reçu le tout premier versement provenant des redevances sur les revenus des parcs et baux éoliens à redistribuer, en conformité au règlement numéro 259-2014, comme suit :

- création fonds de prévoyance (2,00 %);
- création fonds territorial (1,89 %);
- solde à distribuer aux municipalités participantes, incluant le TNO, sur la base de la richesse foncière uniformisée (RFU);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser la redistribution du premier versement pour 2017, au montant de 100 000 \$, provenant des redevances sur les revenus des parcs et baux éoliens de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, soit :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

DE mandater monsieur Johnatan Brunet pour l'élaboration d'un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) hors route pour le territoire de la MRC de La Matanie selon les étapes proposées, au prix forfaitaire de 5 000 \$ incluant les taxes applicables, ainsi que le temps de déplacement et kilométrage pour quatre rencontres;

D'évaluer l'option d'un véhicule d'évacuation médicale Vantage V4X AWD pour les besoins du PLIU.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 718-12-17

FIN DE PROBATION ET EMBAUCHE DE MADAME MARIE-MICHÈLE TREMBLAY AU POSTE DE CONSEILLÈRE EN COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 176-03-17 relative à l'embauche, en date du 20 mars 2017, de madame Marie-Michèle Tremblay à titre de conseillère en communications et affaires publiques, poste régulier temps complet, et la période de probation se terminant le 15 décembre 2017;

CONSIDÉRANT l'évaluation et la recommandation de la directrice générale à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de madame Marie-Michèle Tremblay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE madame Marie-Michèle Tremblay soit confirmée à titre d'employée régulière de la MRC de La Matanie et bénéficie à ce titre de tous les avantages prévus par la convention collective, l'assurance collective et le régime de retraite RRFS-FTQ, et ce, à compter de la date de la fin de sa probation, soit le 15 décembre 2017;

QUE la date du 20 mars 2017 demeure la date de référence pour fins d'ancienneté, du calcul des vacances et de la progression d'échelons.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 719-12-17

DÉMISSION DE MONSIEUR ATEF BEN ABDALLAH DU POSTE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Atef Ben Abdallah, technicien en génie civil, qui sera effective le 5 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif acceptent la démission de monsieur Atef Ben Abdallah, le remercient pour les services rendus et lui souhaitent du succès dans ses projets;

DE mandater les membres du comité administratif, la direction générale et le directeur du service de génie civil dans le cadre du processus de sélection et d'embauche pour le poste de technicien en génie civil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 720-12-17

MANDAT À M^E JEAN-JACQUES OUELLET – ARBITRAGE GRIEF #4602-2017-02 (1025)

CONSIDÉRANT le grief #4602-2017-02 (SCFP 4602-2017-1025) déposé au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT l'avis du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) à l'effet que le dossier est référé à l'arbitrage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif mandate M^e Jean-Jacques Ouellet pour représenter la MRC de La Matanie dans le cadre de l'arbitrage concernant le dossier grief #4602-2017-02 (SCFP 4602-2017-1025).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 721-12-17

AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRES D'ENTENTE AVEC LE SCFP, SECTION LOCALE 4602

CONSIDÉRANT les besoins de réorganisation et de planification en lien avec une demande de réduction d'horaire en prévision d'une retraite annoncée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure des lettres d'entente en lien avec des modifications d'horaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la signature de lettres d'entente avec le SCFP, section locale 4602, pour confirmer des modifications d'horaire;

QUE le préfet, monsieur Denis Santerre, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer les lettres d'entente avec la SCFP, section locale 4602.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 722-12-17

CRÉATION ET AUTORISATION D'AFFICHAGE D'UN POSTE COMBINÉ « TECHNICIEN ET ADJOINT TECHNIQUE EN ÉVALUATION FONCIÈRE »

CONSIDÉRANT les besoins de réorganisation et de planification de la relève au sein du service en prévision de retraites à venir;

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines pour le service de l'évaluation foncière et la recommandation de la directrice à la gestion financière et responsable de l'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE le budget a été planifié en fonction de l'ajout de ressources pour préparer la relève;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la création et l'affichage d'un poste combiné de technicien (classe II) et d'adjoint technique (classe I) en évaluation foncière, poste régulier temps complet, 32,5 heures/semaine ou 40 heures/semaine selon la saison;

DE mandater le comité administratif, la direction générale et la directrice à la gestion financière et responsable de l'évaluation foncière dans le cadre du processus de sélection et d'embauche.

ADOPTÉE

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du comité qu'elle procédera sous peu à l'assermentation de l'évaluateur agréé selon l'article 30 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

RÉSOLUTION 723-12-17

ÉDIFICE DE LA MATANIE – BAIL DE LOCATION – ACEF DE LA PÉNINSULE

CONSIDÉRANT la lettre de l'ACEF de la Péninsule, datée du 3 octobre 2017 et reçue par courriel le 10 novembre, concernant un avis de déménagement prévu en février 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande des précisions quant aux modalités de cessation du bail en vigueur jusqu'en août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la fin du bail de l'ACEF en février 2018 et le versement d'une compensation représentant trois mois de loyer, soit 700,45 \$ plus les taxes applicables par mois pour un montant total de 2 416,02 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 724-12-17

ÉDIFICE DE LA MATANIE – MANDAT À OTIS CANADA – DISPOSITIF MÉCANIQUE DE RETENUE DE PORTE (ASCENSEUR)

CONSIDÉRANT la proposition de la compagnie Otis Canada, mandatée pour l'entretien de l'ascenseur de l'Édifice de La Matanie, concernant la fourniture du matériel et de la main-d'œuvre pour l'installation d'un dispositif mécanique de retenue de porte pour l'ascenseur, au montant de 4 756,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le mandat à Otis Canada afin de procéder aux travaux d'installation d'un dispositif mécanique de retenue de porte pour l'ascenseur de l'Édifice de La Matanie, pour un montant de 5 468,21 \$ incluant les taxes, payable à même le budget d'entretien du bâtiment;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soit et est autorisée à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 725-12-17

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – REFUS DE LA PROPOSITION DE DE FINANCEMENT – #DLR-2017-016

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 603-10-17 autorisant le financement pour le dossier #DLR-2017-016;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a fait le choix de ne pas utiliser le financement proposé et qu'il y a lieu de rendre à nouveau disponible la somme qui avait été réservée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'annuler la résolution numéro 603-10-17 et de rendre à nouveau disponible la somme non utilisée au Fonds local d'investissement (FLI).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 726-12-17

DOSSIER D'INVESTISSEMENT – ANNULATION RÉSOLUTION NUMÉRO 662-11-17 (TNO)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 662-11-17 acceptant de verser une aide financière à même le budget du TNO de Rivière-Bonjour, sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur n'est pas en mesure de remplir les conditions pour utiliser le financement proposé et qu'il y a lieu de rendre à nouveau disponible la somme qui avait été réservée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'annuler la résolution numéro 662-11-17 et de rendre disponible la somme non utilisée au budget du TNO de Rivière-Bonjour.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 727-12-17

CONTRIBUTION DE LA MRC DE LA MATANIE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE RELÂCHE SCOLAIRE 2018

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un accord de principe de participation financière au dépliant préparé par la ville de Matane dans le cadre de la Semaine de relâche scolaire, pour permettre d'y publier les activités de toutes les municipalités et la distribution dans toutes les écoles du territoire de la MRC et qu'un montant de 3 000 \$ a été prévu au budget 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le versement à la ville de Matane de la contribution de 3 000 \$ prévu au budget 2018 pour le dépliant des activités de la relâche scolaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 728-12-17

REMBOURSEMENT – AIDES FINANCIÈRES REÇUES POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL POUR 2015-2016 ET 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du volet 1 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, la MRC de La Matanie a reçu deux versements de 6 500 \$ pour les périodes 2014-2015 et 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE ces versements représentaient une avance de 50 % pour le démarrage de cohortes pour la formation Pompier I et que celles-ci n'ont pas démarrées dans les délais prévus;

CONSIDÉRANT QUE le montant total des aides financières à rembourser correspond à 13 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le remboursement des aides financières reçues pour 2014-2015 et 2015-2016 du ministère de la Sécurité publique du Québec au montant total de 13 000 \$;

QUE la directrice générale et secrétaire est autorisée à émettre un chèque de 13 000 \$ libellé à l'ordre du ministre des Finances.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 729-12-17

DÉNEIGEMENT CHEMIN DE LA RÉSERVE FAUNIQUE

CONSIDÉRANT QU'une partie du chemin de la Réserve faunique n'est pas entretenue par la municipalité de Saint-René-de-Matane et fait partie du réseau d'accès aux ressources;

CONSIDÉRANT QUE l'accueil John de la Sépaq abritera à partir de l'hiver 2018 du personnel administratif à l'année;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'accueil est situé sur le TNO de Rivière-Bonjour, lequel est géré par la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a une délégation de gestion du MERN en lien avec la villégiature et l'exploitation des substances minérales de surface sur l'ensemble des terres publiques de Saint-René-de-Matane et du TNO de Rivière-Bonjour;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite déneiger un tronçon d'une longueur approximative de 2,5 km de chemin forestier (multiusages) pour rendre accessible le territoire public et le poste d'accueil John à sa population ainsi qu'aux employés de la Sépaq;

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité peut voir à l'entretien d'un chemin forestier sur le domaine de l'État;

CONSIDÉRANT QU'aux fins d'exercer cette compétence, toute municipalité peut conclure avec toute personne une entente portant sur le partage du coût ou de l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le *Code municipal* permet la réalisation d'ententes intermunicipales pour la fourniture de services;

CONSIDÉRANT QUE la fréquentation accrue du territoire public, notamment à des fins récréatives, pourrait générer à moyen ou à long terme des retombées économiques pour la municipalité de Saint-René-de-Matane, point de passage obligé des usagers de la John;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entretient déjà un tronçon du chemin de la Réserve faunique et a été approchée par la MRC pour continuer un entretien minimal jusqu'à l'accueil John;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser la conclusion d'une entente avec la municipalité de Saint-René-de-Matane pour la fourniture de services d'entretien hivernal d'un tronçon du chemin de la Réserve faunique;

QUE le préfet, monsieur Denis Santerre, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

Les membres du comité administratif sont consultés pour le choix d'un drapeau pour la MRC.
--

RÉSOLUTION 730-12-17

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 15 h 50.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet
Denis Santerre

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line ROSS, M.B.A.

<p><i>Je, soussigné, Denis Santerre, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.</i></p>
--

(signé)

Le préfet
Denis Santerre